

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie
 Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

J.-B. GIRARDIN

Directeur-Gérant

Rue du Barachois



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Au Conseil Privé

A son arrivée à St-Pierre, M. le Gouverneur Jullien avait donné bonne bouche aux réclamations du pays de voir le conseil général rétabli et, en attendant, d'accorder une plus large représentation aux habitants.

On sait qu'il a fait le contraire en obtenant que le Chef du service de l'intérieur ait voix délibérative au conseil privé et au conseil d'administration.

Cette manière de faire avait pour but d'amoindrir l'influence des représentants de notre population en leur opposant une unité administrative en plus.

Quand on s'engage dans une mauvaise voie, on ne s'y arrête pas : M. le Gouverneur Jullien est de cet avis et il a complété son œuvre de centralisation en introduisant le notaire dans ses conseils comme conseiller privé.

Tout le monde sait que, contrairement à la loi, nous n'avons qu'un seul notaire; contrairement à la loi, parce qu'il doit y avoir deux notaires par localité de manière à ce que la clientèle puisse s'adresser à l'un ou à l'autre. Ici il n'y a pas de choix, il faut avoir recours à cet unique tabellion ou s'en passer.

D'un côté, on sait que le notaire de St-Pierre est un véritable fonctionnaire colonial. Il est fonctionnaire parce que c'est le gouvernement qui l'a gratifié de la charge de son étude, comme on donne une place de juge de paix ou autre.

A ce titre, laissant de côté les aptitudes que M. Salomon peut avoir comme conseiller privé, nous estimons que le notaire ne jouit pas d'une indépendance suffisante vis à vis de l'administration pour remplir les fonctions de conseiller privé d'une manière fructueuse.

Notre opinion est partagée et admise par les gens qui s'entendent à quelque

organisation administrative. Nous ne parlons pas bien entendu de M. Jullien, on lui a dit depuis longtemps qu'il n'est pas un administrateur, il ne l'a jamais été, il se fait même gloire de le prouver à chaque instant. L'opinion est aujourd'hui faite sur son compte, c'est un homme d'expédients que l'on peut qualifier à son aise, il n'y a que l'embarras du choix.

Voilà donc qui est prouvé, le notaire, par rapport à la manière dont sa charge notariale lui est dévolue, ne peut être un conseiller privé indépendant dont les avis puissent être efficaces.

Par ailleurs, il faut tenir compte que la clientèle forcée de ce notaire unique peut avoir à se plaindre de sa façon de faire, on sait que la corporation des notaires n'est pas plus exempte que d'autres de ne pas toujours donner satisfaction à son public.

Comment oser aller réclamer contre M. le notaire quand on sait qu'il fait partie de la machine gouvernementale! On serait certain à l'avance que ce serait en pure perte, sachant que cette administration, auprès de laquelle on doit réclamer, a besoin de l'acquiescement du notaire devenu conseiller privé pour l'obtention soit d'un tapis roulant, soit d'une batterie de cuisine nickelée.

Et voilà comment les choses s'enchaînent, comment le passage de M. Jullien à St-Pierre comme gouverneur sera néfaste pour avoir tout sacrifié, afin de s'entourer de persona grata, sans tenir compte que des intérêts considérables sont compromis par cette façon de faire.

Avec son qualificatif de socialiste, on aurait pu croire que M. Jullien se serait intéressé au sort des travailleurs que nous sommes tous ; Au contraire, il s'est montré le gouverneur inconscient et autocrate, incapable de discerner par partialité ce qui est profitable ou nuisible à la masse de ses administrés.

ALLIANCE DU CABARET.

Un ami de M. l'abbé Frapart a tenu à le défendre des insinuations bien voilées et surtout peu dangereuses du Réveil. La défense, puisque défense il y a, s'est bornée à faire observer à notre premier vicaire qu'il avait eu grand soin de se tenir prudemment en dehors de la question brûlante, se gardant d'entrer dans le vif de la discussion.

Quand le « Réveil » a insinué qu'il y avait eu alliance du cabaret et de l'église, il n'a pas voulu dire, comme on le lui prête, qu'il y avait eu conjungo consacré le verre en main. On s'est ému du choc des mots sans penser que l'action est peu morale de flatter le vice qui dégrade le plus les hommes pour avoir le plaisir de leur jeter à la face : « allez donc à votre boîte à ivrognes » après les y avoir poussés et incités à l'aide d'une nuée de courtiers.

Notre prétention a été de soutenir que M. Louis Légasse devait son élection aux libations copieuses et gratuites que, comme candidat, il faisait offrir aux électeurs dans les différents cafés de la ville. Pour ne parler que d'un fait, citois celui-ci : la veille de l'élection, M. Louis Légasse allait en personne au Café du Midi commander 150 consommations pour être offertes à la sortie de la grand'messe, avant d'aller voter.

On peut également soutenir, sans crainte d'être démenti, que du jour où l'on a pu supposer que M. Delmont serait le candidat opposé à M. Légasse, on s'est empressé de le signaler à l'opinion publique comme franc-maçon, comme un homme sans convictions religieuses et comme un créole des Antilles indigne de nous représenter. Au cours de la période électorale, ces insinuations se sont accentuées en les qualifiant d'une manière plus frappante par les expressions de nègre et d'antechrist.

Dire et prétendre que cette façon de voir n'a pas été celle de notre clergé, il faudrait ne pas avoir le courage de se l'avouer et s'exposer à être taxé de mauvaise foi; car, à qui faire incomber cet excès de zèle religieux de faire réciter le chapelet à l'école de l'île aux Chiens, de faire des prières à celles de St. Pierre pour en éloigner la persécution et de dé-

mander aux petits enfants: « Ton père crie-t-il, vive Légasse! ou vive Delmont! » D'où peut donc venir le mot d'ordre de cette curiosité inquisitoriale? Sont-ce là des preuves de ce qu'a pu être l'ingérence cléricale, sans s'occuper de la paternité de l'affiche du dimanche qui peut être réservée.

Si ces preuves, que tout le monde est à même d'apprécier, ne paraissaient pas suffisantes pour convaincre les plus incrédules, nous sommes en mesure de préciser, quand il le faudra, le jour, l'heure et le lieu où un membre de notre clergé s'est fait interviewer et où, dans cette consultation politico-religieuse, il s'est laissé aller à faire valoir tous ces mêmes arguments, ceux précisément qui ont été mis en œuvre afin de triompher par tous les moyens de M. Delmont; allant aussi jusqu'à s'en prendre à ceux déjà soupçonnés de s'apprêter à soutenir sa candidature.

Les gens sages conviendront avec nous que l'on a eu tort, dix fois tort, de vouloir nous injurier pour nous forcer à préciser comme nous sommes obligé de le faire dans le seul but de ne pas rester sous le coup d'un démenti, car notre intention était de nous en tenir à ces insinuations aussi vagues et aussi voilées que possible, sans nous arrêter au défi de nous faire dévoiler quoi que ce soit.

Des amis intolérants comme M. l'abbé Oyhénart sont plus dangereux que des adversaires, et il est surtout très fauché, pour nos illusions religieuses, de constater qu'il ait oublié si mal à propos sa qualité de prêtre et le caractère essentiel de son sacerdoce.

On peut se défendre et on peut combattre sans se servir d'expressions que la langue française et la bonne éducation réprouvent au même titre, comme ne devant pas se trouver dans la bouche d'un homme qui est appelé par sa situation sociale à prêcher d'exemple et à donner l'exemple de la courtoisie dans les discussions les plus vives.

M. le curé de Miquelon, que nous savons bon homme au fond, ne nous en voudra pas trop de nous être refusé, malgré son envoi d'huissier, à le laisser commettre le délit d'injure; il ne nous en voudra pas non plus de lui faire ce petit sermon en quatre points et de prendre pour un moment sa place: qui bene amat bene castigat.

MUNICIPALITÉ

Une simple question à l'administration prévoyante de M. le Gouverneur-Jullien: le public qui s'intéresse à la gestion de ses propres affaires serait reconnaissant à qui de droit qu'on lui fasse savoir sur quel texte nouveau on s'appuie pour émettre officiellement cet aphorisme: « il est permis au Gouverneur, en conseil privé, de modifier le budget municipal dans la limite de cette subvention, sans qu'il soit nécessaire

« d'appeler l'assemblée communale à délibérer de nouveau. »

D'où vient encore cette vaste blague? de Blois ou de Marseille?

Certes une administration préfectorale peut accorder une subvention pour un objet déterminé, pour faire face à une dépense précisée à l'avance, mais il ne s'en suit pas qu'elle ait le droit, sous ce prétexte, de remanier le budget communal sans avoir invité le conseil municipal à en délibérer à nouveau. S'il en était ainsi, pas besoin de conseils municipaux, la centralisation aurait beau jeu.

Disons-le, c'est de l'administration à la papa, comme une inspection ne le souffrirait pas. Voilà ce que nous verrons bientôt et où le « Réveil » sera d'une utilité incontestable pour signaler tous les abus et autres méfaits à une juste répression qui a trop tardé pour se faire attendre maintenant longtemps.

M. l'inspecteur Mairet, auquel incombe cette mission va se faire un plaisir de constater si on a donné satisfaction aux prescriptions qu'il a signalées et même édictées à son passage d'inspection en 1897.

**

Dans ce même arrêté du 18 Janvier, on voit le Gouverneur inscrire une redevance de 120 francs pour affermage des eaux à la ville, cette redevance avait été imposée à la ville en 1897 par le sieur Caperon alors gouverneur p. i.

Quelle anomalie de voir cette mesquinerie, quand la ville fournit gratuitement l'eau à l'hôtel du gouvernement, à la direction de l'intérieur, au trésor et même à l'hôpital militaire.

D'où vient que la ville a toujours des obligations à remplir et que l'on ne lui sait pas gré de la gracieuseté de son désintéressement?

La raison du plus fort est toujours la meilleure, mais pas la plus morale.

L'HÔTEL DE RAMBOUILLET

On est au dîner. La duchesse de Rambouillet a le gouverneur Jullien à sa droite et à sa gauche le grand docteur. En face Eugène est encadré par l'illustre Marius un grand homme du Midi, mais méconnu, même par le gouvernement qui lui refuse la croix des braves. Il la mérite pourtant à plus d'un titre et il la porterait si bien! Pensez-done: Marius est officier supérieur, c'est lui qui le dit et il faut le croire, il plastronne!! mais sans ruban rouge.... n'insistons pas. A gauche la tête de Bihaben se dresse toute menue; sa bouche laisse échapper de temps en temps un « merci, merci » d'une petite voix flutée, un petit filet de vinaigre, quoi, c'est presque tout ce qu'elle sait dire, sa bouche.

Jullien, la serviette étalée sur son gros ventre. — Exquis, ce potage, exquis, c'est une merveille culinaire, à la bisque d'écревisses! Quel régal! chère Duchesse, j'oublie St-Pierre, ses rochers, ses élec-

teurs, mes ennemis, les ennemis de la République, qui m'attaquent, qui veulent me terrasser, qui veulent la tuer, n'existe plus hormis le potage à la bisque, et Madame la duchesse

Le docteur incline la tête doctement, ferme un œil, ouvre l'autre à demi et d'une petite voix aiguë. — Délicieux, délicieux, ce potage. Il est à l'oseille, Duchesse, n'est-ce pas?

La Duchesse. — Oui, cher docteur, pour vous et pour moi, pour les végétariens, gouverneur. Il est à l'oseille et au jus de légumes et de poireaux.

Marius, qui ne perd jamais l'occasion de faire de l'esprit. — Cherchez le poireau!

Tout le monde rit, y compris Eugène.

Marius épate de son succès continue: — Le poireau, la bouillabaisse, l'aioli, voilà de la cuisine. — Ah! quand je serai à Marseille!

La Duchesse fait la grimace — Pouah! de l'ail! mélanger les parfums délicats de son esprit aux fortes senteurs de l'ail! Marius est bien terre à terre.

Le Docteur le regarde du haut de sa tête d'esthète, Bihaben lui-même prend un petit air de supériorité.

Jullien à la parole, ce qui lui arrive souvent: — Dis-moi quoi tu manges, je te dirai qui tu es. Duchesse vous êtes végétarienne, vos plats sont délicats et légers, tel votre esprit dont on a déjà dit:

..... que sa diversité
Séduit, éblouit, ensorcelle.

De St-Pierre, je regretterai surtout votre fine intelligence, le charme et l'intérêt de vos conversations le sel attique de vos paroles et, le dirai-je, votre suave cuisine.

Bihaben. — Et M. Légasse — Vive M. Légasse!

Marius — Vive M. le Conseiller d'Etat!

Jullien. — Pas tout à fait, mes amis, pas tout à fait, — il sourit, d'un sourire qui en dit long. Quelle haute destinée la République lui réserve-t-elle? Sera-t-il dien, table ou cuvette?

Eugène. — Permettez M. Le Conseiller d'Etat, à votre plus humble serviteur de vous offrir toutes ses félicitations pour le haut poste que la République va vous confier. Votre passé sans tâche, votre mérite incontesté, votre nom connu par delà les mers à St-Pierre et même au Canada, tout vous désignait pour les premières fonctions de la République, je suis fier d'avoir vécu dans l'orbite d'un aussi grand homme, fier des sentiments qu'il a daigné me manifester, fier de ses succès.

Marius. — Gouverneur, vous êtes né pour être Président de la République — Vous le serez, j'en ai le ferme espoir et je m'y connais en hommes — Là-bas, comme ici, j'ose vous dire que je vous servirai avec le même dévouement, la même intelligence, le même esprit de sacrifice.

Jullien sent les larmes lui venir aux yeux.

La duchesse — Quand vos hautes et absorbantes occupations vous laisseront quel-

ques secondes de loisir, laissez votre esprit nous visiter, jetez un petit regard sur le rocher de St-Pierre où vous laissez tant de sympathies; dites-vous au milieu des grandes batailles que vous êtes appelé à livrer : des âmes sœurs, par delà l'Océan, travaillent avec moi, m'encouragent, me soutiennent et vous sentirez autour de vous les battements d'ailes de nos esprits.

Le Docteur avec onction — Parfait, parfait, et bravo !

Bihaben — Vive Jullien ! Vive Légasse !

Jullien — Je quitterai Saint-Pierre les larmes aux yeux. Ce rocher stérile a vu fleurir de chères amitiés qui embaument mon âme. Je ne vous oublierai pas, mes très chers. Marius, je vous appelerai auprès de moi et vos talents multiples et divers pourront s'épanouir à l'aise. Mon cher conseiller, mon trop modeste docteur, le ruban rouge vous désignera bientôt à l'admiration de tous. Chère duchesse, je fermerai souvent les yeux pour voir nos âmes s'envoler vers les hautes sphères, vos mains harmonieuses courir sur le clavier d'où jaillissent des flots d'harmonie céleste.

Mais que dis-je ? la République a fait appel à mon dévouement, je me tiens prêt, et j'accourrai au premier signal. Attendons ce signal et jouissons de l'heure présente en prévision des grands événements qui se préparent.

La duchesse — Si vous voulez, la table tournante va nous fixer et nous parler des hautes destinées qui vous sont réservées.

Jullien — Duchesse, évoquez l'esprit de mon grand ami Gambetta.

La duchesse — Gambetta, vous m'entendez bien — Répondez si vous êtes là : trois coups — silence religieux — Gambetta est rebelle.

La duchesse — Wagner et Beethoven, mes deux esprits familiers, jaloux comme tous les grands artistes, font des niches à Gambetta.

La table frappe trois coups — Gambetta en vieux lutteur a réussi à se manifester.

La duchesse — Vous entendez — A quelles hautes destinées M. Jullien est-il appelé ?

La table danse frénétiquement et frappe des coups redoublés — On compte.

Il se - ra - dé - bar - qué.

Consternation générale.

Jullien — Ami, mon grand ami, vous n'avez pas bien compris — Voulez-vous me répondre — Quel poste aurai-je ?

La Table — Dixit — Zut.

La Feuille Officielle

Nous nous servirons de ce titre pour désigner notre journal colonial afin de ne pas le confondre avec le Journal officiel de la République Française.

M. Daclin-Sibour, d'heureuse mémoire, a eu la gloire d'en diminuer le format et de l'agrandir par le titre. Le contraire de ce qui s'est passé pour la Vigie: aussi certains consommateurs n'y trouvent pas leur compte, pour ceux-là la préférence est au grand format.

Pour en revenir à la «Feuille officielle» depuis qu'elle n'insère plus les dépêches, jamais elle n'avait été si folichonne.

Et c'est à M. le Receveur des postes que nous le devons par la publication des lettres restées en souffrance.

Ainsi on remarque deux lettres pour la *Veuve Noë*: c'est à se demander si cette brave femme ne serait pas échappée à un nouveau déluge pour avoir été se refugier sur le rocher de St-Malo. Dans tous les cas, c'est singulier que d'un rocher presque submergé comme Saint-Pierre, un de ses amis ait pensé à lui écrire à deux reprises différentes : sans doute un marin, histoire de lui demander des nouvelles de son voyage de circumnavigation entrepris avec son défunt époux pour l'empêcher de s'adonner trop au petit mousseux.

L'autre suscription que nous offre la direction des postes, est un peu moins antique puisqu'elle ne s'adresse qu'au *Supérieur du Mont St-Michel*.

Ce bon révérend Père a dû passer aux oubliettes depuis longtemps; ce n'est donc pas étonnant que l'on ne l'ait pas trouvé à son adresse d'autrefois par ces temps d'expulsions monastiques.

Par contre, on ne comprend pas de ne pas délivrer une lettre dont l'adresse est fort compréhensible, comme celle-ci: l'Administrateur inscription maritime le Havre; elle est un peu télégraphique, mais elle dénote provenir d'un inscrit qui était dans le mouvement, sachant que l'on remplaçait les commissaires par des administrateurs.

Cet administrateur d'un des principaux quartiers maritimes de France doit être un esprit rétrograde, à moins que ce ne soit le facteur du Havre qui ne veuille pas admettre ces nouvelles dénominations faute de communication officielle à lui faite de la décision de M. Pelletan. A moins encore qu'il ne soit un des partisans de ce commissaire général qui s'était permis dans une circulaire à ses subordonnés de critiquer la nouvelle organisation; pour lequel sans-gêne il a du reste été mis à la retraite d'office.

SOIRÉES DANSANTES

Nous voilà entrés dans la saison des mariages et en même temps dans celle des soirées dansantes, conséquence forcée de belles noces.

Le mariage de M. Joseph Lefèvre avec M^{me}. Marguerite Lefèvre a donné le signal de ces bals échevelés et pleins d'entrain, où toute la jeunesse se donne rendez-vous afin de ne pas se laisser engourdir par les froids rigoureux que nous subissons.

Tous nos compliments aux jeunes époux de débuter dans la vie à deux, sous d'aussi heureux auspices, dont le souvenir fait le

charme de l'âge mûr, se rappelant les joies et le bonheur des années qui ne reviennent plus malgré la jeunesse de cœur des vrais amants.

La semaine dernière, réception ou soirée dansante à la sous-préfecture, puisque malgré l'exiguité de notre territoire nous sommes gratifiés d'une préfecture et d'une sous-préfecture se faisant vis-à-vis.

Donc l'hôtel de l'intérieur a vu resplendir un beau jour ou plutôt une belle nuit. La lumière était étincelante, la société charmante. Nous nous en rapportons au maître des céans pour faire les choses comme il faut. La soirée étant quelque peu intime et sans doute aussi officielle, il nous serait difficile d'intéresser nos lecteurs sur les faits et gestes récréatifs d'un monde dans lequel nous n'allons pas. Sans doute un oubli de la dernière heure dans le surmenage des préparatifs de la fête. Et puis, il faut bien le dire, ces représentants de la presse sont des indiscrets, ils voient tout, ils examinent tout. Si par malheur pour la circonstance, on s'est payé un tapis neuf, ils ne manquent jamais de le signaler; il en est de même de l'éclairage qu'ils trouvent toujours trop dispendieux; jusqu'au buffet qui ne trouve pas grâce devant leurs investigations critiquant la marque ou la qualité du champagne qui leur est offert.

Nous espérons être plus heureux la semaine prochaine dans notre compte rendu de la soirée préfectorale, Jullien au moins est un homme qui sait vivre, on voit à ses allures de grand seigneur qu'il a eu un caractère et qu'il a fréquenté de grandes gens, pour ne pas dire de grands personnages.

Sa réception est grande ouverte à tout celui qui voudra voir de plus près les splendeurs du maître de nos destinées. Inutile de dire que nous avons une invitation spéciale, dont nous userons pour présenter nos hommages à celui qui se plaint de les trouver si rares.

Nos lecteurs nous sauront certainement gré de profiter de cette bonne aubaine pour leur dire ce qu'est Jullien dans l'intimité d'une réception ouverte.

C'est un jour sous lequel nous n'avons pas encore eu l'occasion de le connaître; et chacun sait que les hommes de l'envergure de M. Jullien savent se métamorphoser suivant les circonstances. Puissions-nous l'entrevoir sous un jour heureux, le front rayonnant de bonheur et de satisfaction de voir ses sujets s'amuser sans arrière-pensée des choses du lendemain. C'est la grâce que nous lui souhaitons ainsi qu'à ses invités.

ÉCHO DU JOUR DES ROIS

De joyeux viveurs avaient comploté de se payer un gâteau des rois à l'issue d'une partie fine. Mais aussi il avait été convenu que le Roi proclamé par la fève offrirait à son tour à ses sujets un gâteau monstre et tout ce qu'il faut pour l'arroser.

En la circonstance la vulgaire fève d'autrefois avait été remplacée par un petit compagnon de St. Antoine en porcelaine de Sèvres.

Chacun de s'observer pendant la déglutition du gâteau des rois afin d'être le premier à crier: Vive le roi ! Le roi boit.

Par un coup fatal du sort, tour qu'il fait

souvent, cette charge dynastique vint échoir à celui qui la désirait le moins, sans doute à cause de ses opinions avancées.

Et voilà l'embarras quelquefois d'avoir des opinions surtout avancées; bref, pris au dépourvu et n'ayant pas le choix des moyens pour se tirer de ce mauvais pas, notre démocrate n'hésita pas à faire disparaître la preuve du délit qui pouvait le rendre suspect à ses coreligionnaires politiques.

C'est ainsi que ce pauvre petit animal, bien constitué quant à la forme, disparut avec le reste des aliments dans la profondeur œsophagienne de ce jeune fétard.

Et dire qu'il y a des gens qui s'abstinent d'avaler des grains de raisin dans la crainte de se perforer l'intestin; quand au contraire notre heureux compatriote ne s'en porte que mieux depuis son exploit. Sa bonne mine est là qui répond de la véracité de nos assertions et qui s'oppose à tous les démentis que des grincheux voudraient nous opposer à ce sujet.

Le Cercle St-Pierrais ET M. LOUIS LÉGASSE

Un cercle ne compte d'habitude que des camarades décidés à vivre sur un pied d'égalité complète, heureux de se retrouver à certaines heures, de faire leur partie et de causer en amis. Un cercle ignore les chefs de clan, on s'y fait inscrire pour avoir toutes ses aises et non pour y être embigadés. M. L. Légarre, qui a des théories spéciales sur tout — nous sommes polis, nous accordons des théories à M. Légarre — M. Légarre ne l'entend pas ainsi et il trouve « au cercle St. Pierrais » des membres qui pensent comme lui, ou plutôt qui ne pensent pas du tout: ils exécutent ses ordres.

M. Lagrosillière leur déplaît. Pour quoi? Il ose flageller à la barre Légarre et sa politique, Légarre et ses agissements. C'est un crime de lèse-majesté que M. Légarre ne veut pas laisser impuni et que ses mameluks veulent châtier. Si M. Légarre et ses amis, ou ses employés, avaient courage de leurs actes, ils diraient: pour diverses raisons, M. Lagrosillière nous déplaît, nous demandons au cercle de l'exclure. Mais ces Messieurs préfèrent les chemins tortueux. Une ruse géniale a jailli dans le cerveau de l'un d'ux. Nous sommes onze, a-t-il dit, sous le toit de M. Légarre; nous démissionnons, le cercle tombera, nous le remontons, comme nous l'entendrons et Monsieur l'entre illépre ira ailleurs.

Le comité n'a pas démissionné, ces messieurs quittent le cercle. Nous apprenons seulement qu'il ne bat plus que d'une aile, et l'a va s'écrouler. M. Légarre triomphe; ce n'est pas pour longtemps.

D'anciens membres, indignés d'une telle conduite, d'une mesure d'ostrascisme pouvant frapper le lendemain n'importe qui, pourvu qu'il déplut à M. Légarre ou à sa bande, demandèrent leur réadmission; certaines personnalités en vue de la colonie se firent immédiatement présenter pour empêcher le Cercle de tomber, M. Légarre de

faire des exécutions, et apporter un témoignage de sympathie et d'estime à M. Lagrosillière.

Le clan Légarre, qui voulait dominer, se vit exclu; il reprit les démissions, ils les reprirent pour empêcher l'admission des candidats présentés; leur manœuvre déloyale ayant échoué, ils voulurent au moins empêcher le Cercle de se remonter, de vivre, surtout indépendant.

Le jour des élections, la bande Légarre arriva au grand complet. Ah! ils sont disciplinés! cela fait honneur au chef, mais on regarde avec pitié des personnes qui se disent libres et que l'on mène à la baguette.

M. Lagrosillière demande d'admettre sans scrutin des personnalités connues de tous, dont l'honorabilité ne fait aucun doute et qu'on aurait été très heureux d'accueillir en temps ordinaire.

M. le président Dupuy se retranche derrière les statuts. Il faut voter parce que les statuts l'exigent, il faut voter parce que le clan Légarre veut des échecs; il n'a pu dissoudre le Cercle, il veut l'empêcher de se reconstituer. Et le docteur Dupuy, fidèle à la consigne, agite les statuts.

Pauvres statuts! quand il s'agit du clan Légarre on les remise, quand on veut faire acte d'indépendance, on les brandit. M. Dupuy le sait mieux que personne et M. E. Salomon aussi.

Ni l'un ni l'autre n'ont invoqué les statuts, le premier quand il a démissionné d'une très bizarre façon, le second quand il a été élu en remplacement de M. Delmont. Ils n'invoquaient par l'esprit des statuts quand ils se rendaient chez M. L. Légarre lui dire: venez à notre secours; M. Delmont est président, il vous déplaît, il nous déplaît: nous allons le jeter par terre. M. L. Légarre arriva avec ses employés M. Delmont fut battu et le nom de Dupuy sortit de l'urne. C'était pour ne pas changer: après Salomon, Dupuy.

Celui-ci reçoit onze démissions; quelques unes motivées, paraît-il. Le fait est public: on savait partout qu'il s'agissait de « tomber » M. Lagrosillière.

La vie du cercle était en péril. Croyez-vous que le grand président qu'est Dupuy ait convoqué immédiatement une assemblée générale, ce qui était son devoir le plus élémentaire? M. Légarre ne l'aurait pas permis et on a vu cette chose à peine croyable: un président déclarer aux parrains des candidats présentés: avertissez vos amis, dites-leur qu'ils seront black boulés.

Il était donc bien renseigné M. Dupuy et le mot d'ordre avait été bien donné.

M. le président s'est fait le complice d'une manœuvre qui ne fait honneur ni à ceux qui l'ont exécutée ni à ceux qui l'ont approuvée tacitement comme M. Dupuy. Quand il s'est agi de voter on lui disait: mais enfin on voulait faire tomber le cercle. Je l'ignore répondait le bon président.

Dans la rue il le déclarait à qui voulait l'entendre, au cercle il ignorait ce que personne n'ignorait. Très curieux notre président!

Il y en a un de plus curieux encore: c'est M. Abadie Toro qui arrive là en coup de vent avec l'air d'un capitaine Fracasse. On s'attendait à voir le cercle pulvérisé. M. Abadie-Toro a parlé avec l'élégance de langage qui le caractérise et sur un ton des plus académiques!

Nous ajouteron que ce Toro a eu ses cornes vite « boulées » et que sa sortie n'était pas du tout triomphante. Pauvre Abadie-Toro!

Mais revenons à nos moutons. Abadie-Toro voulait voter, lui. Il connaît bien la consi-

gne et la consigne doit s'exécuter; d'autres aussi entendaient voter, point n'est besoin de dire leurs noms. Mais les parrains des personnes présentées se sont opposés à ce vote voulant ainsi s'épargner un échec peut-être, et ne pas mettre les embigadés dans la triste obligation de faire un acte malpropre.

Voilà où en sont les choses. Le cercle vit malgré les Légarre et Cie, et il vivra.

M. Lagrosillière s'y trouve très bien, si bien qu'il y reste. Les pseudo-démissionnaires en sont pour leur honte.

ANNONCE LÉGALE.

Société en nom collectif

YVON FRÈRES

Ils est fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra, qu'une société en nom collectif est formée, à compter du premier janvier mil neuf cent quatre, et pour finir le trente-un décembre mil neuf cent quatorze, c'est à dire pour dix années consécutives, entre:

1^o M. Emile Yvon, commerçant, demeurant à St-Pierre;

2^o M. Louis Yvon, voilier, demeurant à St-Pierre;

3^o M. François Yvon, commerçant, demeurant à St-Pierre;

4^o Mademoiselle Emilie Yvon, sans profession, demeurant à St-Pierre;

5^o Mademoiselle Julia Yvon, sans profession, demeurant à St-Pierre.

Le siège social de la société est fixé à St-Pierre, rue Carpillat;

La raison sociale en est « *Yvon Frères* » Messieurs Emile Yvon et François Yvon auront seuls la signature sociale et signeron par procuration.

La société sera administrée en commun par MM. Emile et François Yvon;

Le capital social est fixé à cent-vingt mille francs;

Deux exemplaires de l'acte constitutif de la société ont été déposés l'un au greffe du tribunal de commerce des îles Saint-Pierre et Miquelon, l'autre au greffe de la justice de paix du canton de Saint-Pierre, le dix-sept Janvier mil neuf cent quatre, par M^e Lagrosillière, avocat-agréé soussigné.

Pour « Yvon Frères »
Et par pouvoir d'Emile et François Yvon
J. LAGROSILLIÈRE,

A VENDRE

Un PIANO en bois palissandre

AVEC SON TABOURET

S'adresser au bureau du Journal.

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative